



# LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 24 - Janvier 2026

Bonjour à toutes et à tous,

Ce bulletin municipal est le dernier de cette mandature.

En effet, les 15 et 22 mars auront lieu les prochaines élections municipales.

Conformément à la législation, la période de réserve électorale ne permet pas de faire de commentaires quant à l'actualité.

Un rappel cependant : les élections municipales verront leur mode de scrutin profondément modifié pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les listes devront être paritaires avec panachage impossible et répartition des sièges à la proportionnelle.

D'ici là, un dernier rendez-vous : la traditionnelle cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux habitants le :

**DIMANCHE 18 JANVIER**

**A 11 H**

**SALLE POLYVALENTE**

En attendant, au nom du conseil municipal, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente année 2026.

... Et surtout portez-vous bien !!



Très cordialement  
Votre Maire  
Pierre-Marie CAPY

## Compte rendu du conseil municipal du mardi 18 novembre à 19 h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 2 septembre 2025.

### Délibérations :

- 2025-28 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Dans le cadre de la mise en place, par le Ministère de l'Intérieur, de la télétransmission des actes facilitée par le dispositif « ACTES », les collectivités ont la possibilité de transmettre les documents soumis au contrôle de légalité de la Préfecture ainsi que les documents budgétaires par voie électronique.

La commune de Saint-Salvadour souhaite s'engager dans ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société SRCI (iXBus), opérateur de transmission homologué par le ministère de l'Intérieur, le marché correspondant ainsi que la future convention passée entre la Préfecture et la commune.

- 2025-29 : Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire SANTÉ :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire redéfinit la participation de l'employeur au financement des garanties santé de ses agents. Cette participation minimale de l'employeur de 15 € par mois et par agent sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle également que, par délibération en date du 8 avril 2025, les membres du conseil municipal ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de six ans.

Monsieur le Maire indique qu'il revient donc aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette convention, sachant que l'adhésion à ce contrat groupe restera facultative pour les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation à compter du 1er janvier 2026,
- de fixer le montant de la participation financière à 15 euros brut par mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.

- 2025-30 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Comme chaque année, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2026, suivant le quart du vote du Budget Primitif de l'année 2025. La somme de 122 445,82 € est donc retenue pour cette délibération.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- 2025-31 : Modification des statuts de la FDEE19 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a validé les procédures de consultation de ses membres et de révision des statuts.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19 (212 Communes) sont appelés à se prononcer sur ces nouveaux statuts et à délibérer.

Il rappelle que ces derniers seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres y est favorable, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions étant prévue le 23 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) qui seront annexés à la délibération.

- 2025-32 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne poste :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux relatifs à la réhabilitation de la toiture du bâtiment communal de l'ancienne poste sont prévus d'ici fin décembre 2025.

Le coût de ces travaux s'élève à 17 855 € HT, le financement se décomposant comme suit :

- Participation CD19 : 5 356,50 €, soit 30 %
- Subvention DETR : 8 034,75 €, soit 45 %
- Reste à charge de la commune : 4 463,75 €, soit 25 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve cette proposition relative à la réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne poste,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des acteurs financiers :
  - du Conseil Départemental de la Corrèze
  - de l'Etat

- 2025-33 : Enquête publique pour le déplacement d'assiette d'un chemin rural :

Par arrêté en date du 7 octobre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de l'assiette d'un chemin rural rejoignant la route communale SD19 à partir du lieu-dit « Moulin de Peyrat » à la route départementale RD173 au lieu-dit « La Croix des quatre chemins » et qui a subi une modification d'usage.

En effet, le parcours initial, figurant au cadastre, a été modifié au fil du temps et ne correspond plus au tracé emprunté actuellement.

Les parcelles de l'ancien et du nouveau tracé appartenant au même propriétaire et en accord avec ce dernier, un bornage a été réalisé.

Conformément à la règlementation et avant de finaliser cet échange de parcelles, une enquête publique a été réalisée du 7 octobre 2025 au 6 novembre 2025 inclus, soit une durée de 30 jours. Cette dernière n'a fait l'objet d'aucune observation ni proposition.

En conséquence le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afin de finaliser cet échange de parcelles.

- 2025-34 : Remboursement de facture :

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'une avance de frais a dû être effectuée par ses soins lors du remplacement du réfrigérateur de la commune.

En effet, lors de cet achat et au vu du faible montant (104,97 €), l'enseigne de vente n'a pas autorisé la création d'un compte qui aurait permis d'adresser directement une facture à la commune.

Un certificat administratif a donc été établi et signé par Audrey COURTOIS, 1<sup>ère</sup> adjointe, le 4 novembre 2025. Ce dernier n'ayant pas été jugé suffisant par la trésorerie pour procéder au remboursement, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par dix voix « pour » et une abstention (M. Pierre-Marie CAPY, Maire, personnellement concerné, ne souhaitant pas prendre part au vote), sur présentation de la facture et du ticket de carte bancaire :

- approuve le remboursement de l'avance d'achat d'un montant de 104,97 € à l'élu concerné,
- autorise Mme Audrey COURTOIS à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Décision de virement de crédit n°1 :

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit de chapitre à chapitre.

En effet, la délibération en date du 8 avril 2024, autorisait Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que les crédits votés à l'article 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) sont insuffisants pour passer les écritures comptables obligatoires, il convient d'abonder le chapitre 66 (+ 1 200 €) en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 65 (- 1 200 €).

Bilan de la saison touristique :

Baignade :

La commune a bénéficié d'un maître-nageur durant le mois de juillet bien que la baignade ait dû être interdite à compter du 15 juillet, en raison des résultats d'analyses défavorables.

Elle a en revanche été interdite sur le mois d'août faute de surveillance.

77 baigneurs ont fréquenté l'étang du Pré chaton.

Sommes engagées dans le cadre de l'ouverture à la baignade :

- Surveillant : 2 408 €
- Bouteille d'oxygène : 600 €
- Pharmacie : 187 €
- Analyses d'eau : 1 307 €

Camping :

- 2024 : 66 nuitées
- 2025 : 135 nuitées

Pêche :

- 2024 : 3 cartes annuelles et 66 cartes journalières vendues
- 2025 : 6 cartes annuelles et 54 cartes journalières vendues

Sommes engagées (empoissonnement etc..) : 913,74 €

## **Questions diverses :**

- Chemin de Mallecharrière : suite à des travaux forestiers, un chemin rural a été fortement dégradé près du village de Mallecharrière.  
Lors de l'état des lieux, un certain nombre de détériorations avaient été notées mais contrairement à la commune, l'exploitant forestier avait considéré que la remise en état était suffisante. Un courrier recommandé avec accusé de réception pour mise en demeure de remise en état du chemin lui a alors été adressé.  
Ce courrier n'ayant pas été retiré par le destinataire, le dossier est à présent entre les mains du service juridique de l'assurance de la commune.
- Llegs : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est légataire d'un appartement, situé à Tulle, au 2ème étage d'une maison dont le 1er étage a été légué en partage à la Ligue contre le cancer et à la SPA.  
Il précise que depuis février 2024, date à laquelle la commune a accepté ce legs, le dossier reste bloqué malgré de multiples relances auprès des offices notariaux.
- Courrier de l'école de Chambouline : une demande d'aide financière a été reçue dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Chamonix. Trois élèves domiciliés sur la commune sont concernés.  
Accord de principe du conseil municipal.
- Vœux de la municipalité : Dimanche 18 janvier 2026 à 11 heures.

## **COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE**

C'est sous une météo printanière que s'est déroulée cette cérémonie, à laquelle ont assisté plus de 50 personnes.

En introduction, Monsieur le Maire a prononcé quelques mots, rappelant l'indispensable devoir de mémoire, et a souligné le lourd tribut de disparus de notre commune.

Ensuite les jeunes Anceline et Léna ont lu avec émotion le texte proposé par l'UFAC, qui a été suivi du message ministériel lu par Franck LEYRAT.

Audrey COURTOIS et David FUENTES ont procédé à l'appel aux morts.

Puis une gerbe a été déposée, suivie d'une minute de silence et de l'hymne national.

Pour terminer, Monsieur le Maire a remercié les participants, tout particulièrement les porte-drapeaux, Raymond SIMON et Pierre RIVIERE, en regrettant l'absence de Henri ROUME, qui a fait savoir que son état de santé ne lui permettait plus de participer aux cérémonies commémoratives.

Cette manifestation s'est conclue par le traditionnel vin d'honneur.



### Jeudi 23 octobre : marché d'automne organisé par l'association « le p'tit marché »

Les organisateurs ont joué de malchance : après une longue période de météo très agréable, cette manifestation s'est déroulée sous un jour tempétueux et de vigilance vents violents. Il a donc fallu s'adapter : pas de barnum ni d'installation à l'extérieur, mais tout le monde dans la salle polyvalente. Qu'à cela ne tienne : environ 25 producteurs étaient présents. Une buvette et de la petite restauration étaient également proposées. Le désormais traditionnel concours de soupe a été un véritable succès : 7 participants et 85 votants pour les départager. Le résultat fort serré a vu la soupe de Mme Nicole BOSSART arriver en tête.

En ce mois d'octobre rose, dédié au dépistage du cancer du sein, une belle initiative : un stand d'information était installé en présence de Mme PEYRAUD, bénévole à la ligue contre le cancer.



Les bénéfices de cette manifestation ont intégralement été reversés à cette association.

Bravo et merci à Jessica ACCOU et à son équipe.



## **Samedi 15 novembre : repas choucroute organisé par la société de chasse**

C'est désormais devenu un incontournable : novembre est marqué par le repas choucroute préparé de main de maître par l'équipe du président Jocelyn LABROUSSE, affairée dès le vendredi soir. Après un moment convivial autour du bar, les 120 convives se sont régalés avec ce délicieux plat de saison. Et, pour satisfaire les nombreux amateurs de rugby, un grand écran était installé pour suivre le match France-Fidji. Soyons objectifs, le repas était plus savoureux que le match !! A noter également que les personnes ne pouvant pas être présentes, ont pu, sur commande, emporter leur repas (plus de 20). Encore un bon moment de partage.



## **Jeudi 4 décembre : marché de Noël organisé par l'association « le p'tit marché »**

Le marché de Noël de Saint-Salvadour est celui qui lance la saison dans notre secteur géographique. Cette année encore, plus de 25 producteurs et exposants s'étaient donnés rendez-vous à la salle polyvalente. Chacun a pu démarrer ses emplettes, tout en retrouvant les habituels fournisseurs du marché hebdomadaire. Sous le barnum, installé devant l'entrée, était proposée de la petite restauration, accompagnée comme de tradition de bière et de vin chaud, mais également de jus de pomme de Saint-Augustin. Les bénévoles de l'association, mobilisés autour de la présidente Jessica ACCOU, proposaient également des crêpes.

Un marché de Noël plutôt réussi, malgré une météo très pluvieuse.



**Samedi 21 décembre : Noël des enfants organisé par « Saint-Salvadour Animation », avec la participation de la commune.**

Cette année, le Père Noël n'était pas content.

En effet, il avait prévu 19 cadeaux et seulement 7 enfants étaient présents pour l'accueillir. Certes il y avait quelques excusés, mais il avait de quoi être déçu, au même titre que les organisateurs qui, autour de la présidente Sandra LEYRAT, avaient richement décoré la salle polyvalente dès le matin. En attendant le Père Noël, les enfants pouvaient se faire maquiller, participer à un atelier de fabrication de décos ou écouter un conte de Noël.



Cependant, lorsqu'il est arrivé, son traineau était chargé de cadeaux qu'il a distribués aux enfants, joyeux mais parfois impressionnés.

Pour clôturer ce bel après-midi, un copieux gouter était offert aux participants.

Espérons que le père Noël revienne, malgré tout, l'année prochaine.



## Noël des anciens

Comme chaque année, les personnes de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales ont pu choisir entre colis et repas à la ferme du Léondou.

Les colis ont été préparés par des élus et distribués avant les fêtes de fin d'année.

Le repas quant à lui s'est déroulé le dimanche 14 décembre.

Monsieur le Maire a salué les 3 nouveaux inscrits, et souligné l'absence de fidèles participants, pour raisons de santé.

Les convives ont pu se régaler dans une belle ambiance, grâce à l'animation assurée par Mario MACALUSO.



## Bon à savoir :

### Maison France SERVICES

4 av. Jean Vinatier  
19700 SEILHAC  
Tél : 05.55.27.05.70

### Horaires :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Nécessité de prise de rendez-vous.

Les conseillers France services vous accompagnent dans les principales démarches administratives quotidiennes des 13 partenaires nationaux. Ils répondent à vos questions et vous orientent si besoin vers des partenaires locaux. Ils débloquent des situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires France services. Ils mettent à votre disposition des outils informatiques et vous accompagnent à l'utilisation de ces outils : création d'une adresse électronique, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...

Ils répondent également à vos demandes concernant les cartes nationales d'identité et les passeports.

### Les 13 partenaires :

- URSSAF
- CPAM
- CAF
- La Poste
- MSA
- CARSAT
- CorrTech, Les bains-douches de Tulle (inclusion numérique)
- Point-Justice
- DGFIP Finances publiques (Impôts)
- France Travail
- France Rénov
- ANTS
- Le Chèque Energie

## Des permanences gratuites :

- Mission locale : permanence les lundis de 14 h à 16 h
- Corrèze Autonomie : les jeudis de 10 h à 12 h
- CorrTech :
  - \* le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 14 h à 16 h (accompagnement informatique)
  - \* le 2<sup>eme</sup> jeudi du mois de 14 h à 16 h (smartphone).

**FRELONS ASIATIQUES** : éléments apportés par Christian MIRANDA, apiculteur sur la commune.

« *Dans le courant d'une année, 3 périodes à retenir :*

### LES MOIS DE FEVRIER/MARS

*Une reine qui a hiverné tout l'hiver est affamée. Elle se mettra à la recherche de nourriture et c'est le moment propice pour intervenir.*

*Un piège mis en place par vos soins à cette période capturera uniquement des reines.*

*Information importante : 1 reine = 10.000 frelons*

*Un simple piège comprend : 1/3 de sirop de cassis - 1/3 de bière brune et 1/3 de vin blanc*

### LES MOIS DE JUILLET/AOUT

*Ce sont des mois où l'on sauve les meubles.*

*Chaque reine aura donné naissance à 10.000 frelons. Le seul moyen pour limiter cette population non désirée, est de réinstaller nos pièges avec les mêmes proportions que Février/Mars.*

### LE MOIS D'OCTOBRE

*Le mois d'octobre est la dernière chance pour freiner la prolifération avant l'hiver.*

*Chaque nid non détruit donnera naissance à environ 4 nouvelles reines, soit 4 nouvelles colonies qui compteront chacune 10.000 frelons*

*Éliminer un nid au mois d'octobre garantit la suppression de toute descendance royale.*

*Le piège de Février/Mars reste inchangé et s'avère toujours aussi efficace.*

*Mettre en place un piège est simplissime : UN PAR MAISON est suffisant.*

**AUCUN RISQUE ET AUCUN DANGER** pour vous.

*Le frelon rentre dans le piège et finit par se noyer tout seul ».*

**Pour toute précision, contacter M. Christian Miranda au 06.75.26.85.21. »**



## *Le savez-vous ?*

Après les fêtes, il est temps de ranger les guirlandes, de défaire le sapin de Noël.

Bien sûr, il est possible de construire un sapin « déco » stylisé et fabriqué de ses mains, il est possible d'en acheter un artificiel, qu'il faudra ranger avec les décorations et garder le plus longtemps possible, mais le « vrai » sapin, quel est-il ?

A l'origine, on utilisait en Alsace le sapin blanc. Son bois est prisé en charpente et en menuiserie, et son écorce est tinctoriale : elle peut teinter la laine en marron.

L'épicéa commun a des branches plus garnies, c'est une essence fréquente à Saint Salvadour.

Mais le plus souvent, ce sont des sapins de Nordman qui nous sont proposés à la vente. C'est une espèce introduite du Caucase au XIX ème siècle. Sa taille adulte peut atteindre 60m.

Mais dans nos bois, quelles autres essences de conifères avons-nous ?

Le pin Sylvestre, reconnaissable à son écorce orangée ; le mélèze, seul conifère de notre région qui perd ses aiguilles en hiver ; le sapin pectiné, originaire des Vosges et le sapin de Douglas importé de Vancouver, fréquent dans les plantations.

D'autres résineux se sont acclimatés dans les parcs : le cèdre du Liban, l'if, le cèdre de l'Atlas...

## *Agenda des associations*

**Samedi 24 janvier** : assemblée générale de « Saint-Salvadour animation ».

\*\*\*\*\*

## ETAT CIVIL 2025

### NAISSANCES :

- Holympe, Carole, Martine POULAIN née le 18 octobre 2025 à Tulle, de Benoît, Jules, François POULAIN et de Chelsy, Barbara, Nadine HARDY, 482 Route des Plats.
- Maël VISCA né le 15 décembre 2025 à Limoges, de Cyril, Olivier VISCA et de Manon, Morgane PINTEAU, 71 Allée des Plats.

### MARIAGES :

- Mickaël, Denis, Fabien TOURRET et Cyrielle POUGET, le 5 juillet 2025.
- Chelsy, Barbara, Nadine HARDY et Benoît, Jules, François POULAIN, le 27 septembre 2025.
- Olivier DURIF et Sylvie, Marie-Christine, Françoise HEINTZ, le 13 décembre 2025.

### DÉCÈS :

- Mme Nicole, Marie-Thérèse LESCURE, née LISSAC (6066 Route de la Vimbelle), décédée le 4 janvier 2025 à Uzerche.
- Mme Solange PELISSIER, née MARTY (48 Chemin des Plats), décédée le 23 janvier 2025 à Tulle.
- M. Jacques, Albert LACROIX (1043 Route des Plats), décédé le 7 avril 2025 à Brive-la-Gaillarde.
- M. Ludovic, Guy BOURNAZEL (210 Route de Chevant), décédé le 24 avril 2025 à Tulle.
- M. Alain, Daniel PERLIER (127 Allée de Plumauzel), décédé le 6 mai 2025 à Tulle.
- Mme Mary, Sandra RUSSEL, née AIZLEWOOD (3237 Route de la Vimbelle), décédée le 8 juin 2025 à Saint-Salvadour.
- M. Marc DESPONS (240 Route des Monédières), décédé le 2 août 2025 à Saint-Salvadour.
- Mme Suzanne MARTINERIE, décédée le 27 décembre 2025 à Chamboulive.